

Le journal

Décembre 2003
Biannuel n°10

Rédigé par le SY.D.E.D. du Lot (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés)



du tri

www.syded-lot.org

Objectif 2004 :

Amélioration de la qualité du tri



Ecole Maternelle Frescaty Gourdon

Après une décennie d'efforts communs pour promouvoir et développer le recyclage, il est aujourd'hui indispensable de renforcer notre action au quotidien pour trier davantage et surtout pour mieux trier. Les erreurs de tri sont en effet de plus en plus nombreuses et génèrent des coûts de traitement élevés. C'est pourquoi je vous invite à retrouver, en parcourant le dossier qui vous est proposé dans ce numéro, les consignes fondamentales du tri.

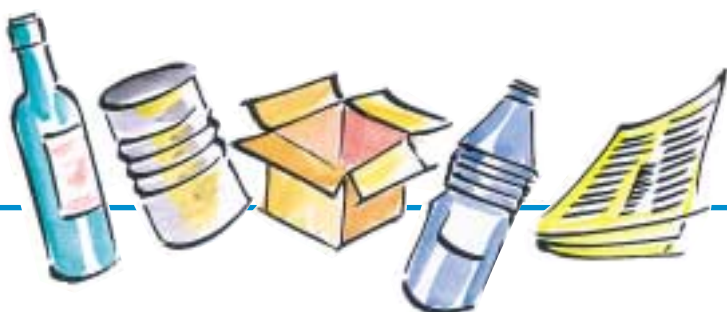
Respecter ces indications, c'est faire preuve de responsabilité.

L'implication personnelle de chacun, indispensable à l'aboutissement du recyclage, doit trouver sa première motivation dans le devoir que nous avons tous de transmettre aux générations qui nous suivent un environnement sain.

Le jeune public est d'ailleurs fortement sensibilisé à ces questions grâce au travail exemplaire des enseignants que le SY.D.E.D. encourage en renouvelant la diffusion des agendas scolaires sur le thème des déchets à tous les élèves de cycle 3.

Depuis sa création en 1996, le SY.D.E.D. est parvenu à maintenir constant l'ensemble de ses coûts, qu'ils soient liés au tri, au traitement ou à la gestion des déchetteries. Pour continuer dans cette voie, l'objectif pour 2004 est clair : améliorer ensemble la qualité du tri des déchets recyclables.

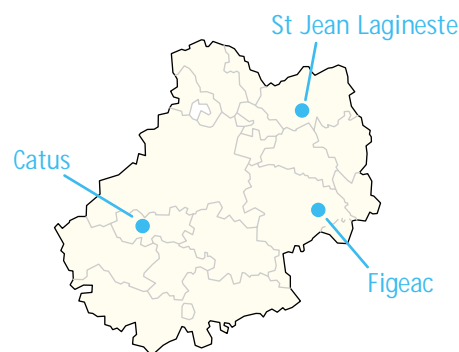
Gérard MIQUEL
Président du SY.D.E.D. du Lot



Centre de tri de Figeac

La construction du 3ème centre de tri du Lot a commencé en septembre sur le site de Nayrac, sa mise en service est programmée pour mai 2004.

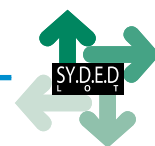
La base de valorisation de Figeac regroupera alors 4 équipements : le centre de tri, la plateforme de compostage, la déchetterie et le C.E.T. (Centre d'Enfouissement Technique). Grâce à ses trois bases de valorisation (Catus, Figeac et St Jean Lagineste), le SY.D.E.D. réduit les transports des déchets recyclables et compostables.



Nouvelles déchetteries

18, c'est le nombre de déchetteries ouvertes à la fin de l'année 2003. Deux nouveaux équipements sont accessibles au public à Saint Germain du Bel Air et Bagnac sur Célé.

Les conditions d'accès pour les professionnels sont disponibles dans les déchetteries, au SY.D.E.D. ou bien sur le site Internet.



DOSSIER SPECIAL

CONSIGNES DE TRI : rappels



♣ Je dépose dans mon bac vert les emballages recyclables et le papier.

Les déchets recyclables représentent en moyenne 50% du volume de notre poubelle.
Seuls les emballages et le papier sont recyclables.

On doit donc déposer dans son bac vert uniquement :

- les bouteilles, bidons et flacons en plastique (*avec les bouchons*),
- les sacs et sur-emballages en plastique,
- les emballages en carton (*en pliant les plus gros*),
- les briques alimentaires,
- les emballages en métal,
- les papiers, journaux et magazines (*sans les déchirer en petits morceaux*).

Je ne lave pas
mes emballages !
Je les vide et
je les égoutte
correctement.



SAC TRANSPARENT
(en zone urbaine)
BAC VERT
(en zone rurale)

♣ Je mets au récup'verre les emballages en verre.

Comme pour le bac vert, seuls les emballages sont recyclables c'est à dire **les bouteilles, pots et bocaux en verre (sans les bouchons)**.

Ces déchets ne doivent être déposés ni dans les bacs verts, ni dans les bacs marron, ils sont dangereux pour les agents de collecte et de tri.



RECUP'VERRE



Je ne jette surtout pas dans le bac vert les déchets sales, non recyclables ou dangereux.

Certains déchets déposés par erreur dans les bacs vert sont particulièrement gênants, voir dangereux, pour les agents de collecte et de tri.
Sans parler des sacs d'ordures ménagères brutes dont la présence est intolérable, ce sont souvent les mêmes déchets qui se retrouvent dans le refus de tri.
Pourtant, chacun a sa place soit dans les bacs d'ordures ménagères, soit dans un composteur si l'on en possède un à la maison, ou encore à la déchetterie.

Voici quelques exemples :



En cas de doute,
je jette le déchet
dans le bac
d'ordures
ménagères !



**BAC D'ORDURES
MÉNAGÈRES**



COMPOSTEUR INDIVIDUEL



DECHETTERIE

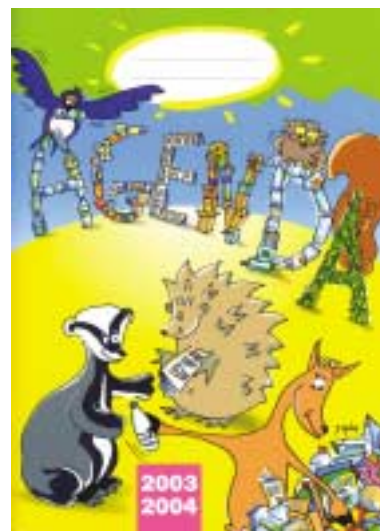
Agendas scolaires 2003-2004

Pour la deuxième année consécutive, le SY.D.E.D. a offert à tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 un agenda scolaire sur le thème des déchets. Les enfants (et les parents...) y trouvent de nombreuses informations sur le tri des déchets recyclables et le compostage, mais aussi sur l'histoire des déchets, la fabrication des matériaux et le recyclage. Comme l'année dernière, beaucoup d'enseignants en profitent pour

développer des activités sur les déchets et l'environnement.

JEU-CONCOURS

Un jeu-concours est proposé à la fin de l'agenda. La classe gagnante se verra offrir un voyage à la Verrerie Ouvrière d'Albi et les 5 premières classes, un abonnement au magazine Eco-Junior pour tous les élèves. Les réponses doivent être envoyées entre le 15 avril et le 15 mai 2004.



Valorisation du bois

Les énergies renouvelables bénéficient en ce moment d'un regain d'intérêt. Aussi, après une phase d'expérimentation, le SY.D.E.D. a décidé de s'inscrire dans la filière de valorisation énergétique du bois.

Dans chacune des 18 déchetteries du Lot, une benne est réservée à la récupération du bois non traité provenant des particuliers ou des professionnels. Il s'agit essentiellement de palettes et de

cagettes. Ces déchets sont ensuite convoyés vers la plateforme de Catus où ils sont broyés, puis criblés (triés) pour devenir un combustible utilisable dans des chaufferies bois. Ce combustible est appelé "plaquette" et peut être de taille différente selon la qualité demandée.

Une partie du combustible ainsi produit est utilisée pour les besoins propres du SY.D.E.D. qui dispose de plusieurs chaufferies (chauffage des

locaux administratifs, centres de tri de Catus, St Jean Lagineste et bientôt Figeac).

Une autre partie est vendue à des utilisateurs extérieurs comme la commune de Nuzéjols, qui a mis en place un réseau de chaleur au bois (chauffage d'un groupe d'habitations et de bâtiments publics grâce à une chaudière au bois communale).

En 2003 la quantité de bois valorisée peut être évaluée à 700 tonnes.



Déchets de bois non traité

Le SY.D.E.D. a récupéré en 2002, 500 tonnes de bois.



Broyage

Les palettes sont broyées avec le même matériel que pour les végétaux.



Combustible produit

La taille des plaquettes produites est inférieure ou égale à 20 mm.

